

## NOTE D'INFORMATION AUX FAMILLES

Suite au Conseil d'Administration du 28/11/2020 voici les modalités retenues concernant les stages d'observation en entreprise **FACULTATIFS** cette année.

Trois possibilités pour les élèves souhaitant le réaliser (hors périodes examens et examens blancs) :

- 3 ou 5 jours durant les vacances scolaires (préconisé)
- 3 jours durant les vacances et deux sur le temps scolaires
- 5 jours sur le temps scolaire (sera étudié au cas par cas)

Conditions :

- Les familles et élèves s'engagent à rattraper les cours
- Pas de rapport de stage exploité en classe ni lors de l'oral du DNB (si choix du Parcours Avenir)
- Obligation de réaliser le travail demandé par Madame Saunier dans le cadre du Parcours Avenir

Les professeurs principaux de troisième et moi-même restons à votre écoute pour toutes questions.

Je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, mes salutations distinguées

La Principale  
Madame Dufour